

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 4 février 2019 relatif à la composition du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord**

NOR : JUSF1905716A

Le directeur interrégional Grand Nord,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 instituant des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 14 août 2018 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

### **ARRETE :**

#### **Article 1er**

Sont élues représentantes du personnel au sein du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Nord les personnes suivantes :

*Pour l'Union Nationale des Syndicats autonomes – Syndicat des personnels de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSa SPJJ) :*

Titulaire : Monsieur LENROUE Patrick  
Suppléant : Monsieur AIB Tahar

*Pour le Syndicat national Force Ouvrière de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (SN FO PJJ) :*

Titulaires : Monsieur LABED Abdelrezeg  
Monsieur BENFIALA Jordaine  
Monsieur BUISSON Geoffrey  
Monsieur BURGARD Julien

Suppléants : Monsieur REZGUI Mohammed  
Madame CHERIGUI Asma  
Monsieur YEBDRI Mohamed  
Monsieur ZIDEN Seddick

*Pour le Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social – Protection Judiciaire de la Jeunesse – Fédération Syndicale Unitaire (SNPES PJJ FSU) :*

Titulaires : Madame KRAFT Cécile  
Madame DROUHIN Claire  
Monsieur VICAINÉ Julien

Suppléants : Madame RAGUIN Charlotte  
Monsieur MARIE Ronan  
Madame DAVID Audrey

*Pour la Confédération Générale du Travail – Protection Judiciaire de la Jeunesse (CGT PJJ) :*

Titulaire : Madame ADDIS Amandine  
Suppléant : Monsieur SELLIEZ Emmanuel

*Pour HORIZON Justice - Confédération française de l'encadrement – Confédération Générale des Cadres (HORIZON Justice CFE-CGC)*

Titulaire : Monsieur ANGLADE Mickaël  
Suppléant : Madame HOUADFI Saïda

## **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 3**

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 4 février 2019

Le directeur interrégional de la PJJ Grand Nord

  
Philippe REYROLLE